

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 7 MAI 2021

Compte-rendu

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	x			
Brigitte FOURÉ	x			
Christophe TIPHONNET	x			
Sylvie BRIS	x			
Raphaël BOUCARDEAU			x	Pouvoir à E. Roux
Carole DUTRIAX			x	Pouvoir à C. Tiphonnet
Tanguy GAILLARD			x	Pouvoir à R. Combaud
Christian MEGRET	x			
Evelyne BERTRAND	x			
Lê-Xuân LAIRAUD	x			
Olivier GEOFFRION	x			
Nicole DELUSSET	x			
Nathalie RENARD			x	Pouvoir R. Combaud
Marie JARRY	x			
Damien TRILLAUD	x			
Emilie ROUX	x			
Hugues CLEMENT	x			
Guillaume DENIS	x			(Arrivé en cours de réunion)
Dominique HYVERNAUD-PINEAU	x			
Patricia RANOUIL	x			
Amandine GUILLAUME	x			
Nadia CAILLAUD	x			
Christophe TYRE			x	

Christophe Tiphonnet est élu secrétaire de séance

Le Maire informe qu'il y avait une erreur dans le compte rendu du 02 avril. Pour le partenariat entre Enedis et la commune, afin d'améliorer l'aspect visuel de plusieurs transformateurs, celui du parking de l'église d'Aigre n'est pas prévu puisqu'il sera intégré dans le projet global de réhabilitation du secteur de l'église.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du 02 avril.

Guillaume Denis est excusé en début de réunion.

Installation d'un distributeur de billets – Prestation avec la société Loomis

Le Maire rappelle le projet d'installer un Pôle de services au public et du numérique dans l'ancienne quincaillerie Dard, comprenant notamment l'installation d'un distributeur de billets.

La Maire adjointe présente au Conseil Municipal la proposition de la Société Loomis. Le devis pour l'installation du DAB est de 15 649€ HT dont 800 € seront remboursés par le crédit agricole. La gestion forfaitaire du DAB sera gratuite la première année puis 1000€ HT/mois pour une durée de 4 ans mais le tarif sera dégressif en fonction du nombre de retraits. La Maire-adjointe fait part de la proposition de la société Brinks, qui était moins intéressante.

Accord du conseil municipal (3 votes contre)

Aide au ravalement des façades - Règlement

La Maire-adjointe rappelle au Conseil Municipal la proposition de la commission « attractivité » de verser une aide pour l'embellissement des façades, aux propriétaires de locaux situés dans la commune.

Elle présente le projet de règlement de la commission « attractivité » définissant les conditions d'éligibilité. Les demandes d'aides seront à déposer en mairie avec une déclaration préalable.

Le jury d'attribution de ces aides sera constitué avec les membres de la commission « attractivité ».

Les crédits ont été inscrits au budget pour un montant de 15 000€.

Le conseil municipal valide le règlement proposé et autorise le Maire à signer la délibération acceptant le versement de cette aide à des particuliers.

Accord du conseil municipal.

Avancement du projet d'acquisition par l'EPF du bar « la Cagouille »

La Maire-adjointe rappelle le souhait de la commune d'accompagner l'installation d'un nouveau commerce dans le bourg de Villejésus. Pour mener à bien ce projet, la collectivité a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) afin de faire l'acquisition du bien situé Place de l'Eglise (le restaurant « La Cagouille »).

Après un premier refus de la propriétaire actuelle à la suite de l'offre faite par l'EPFNA, et après avis de la commission « attractivité », l'EPFNA a fait une nouvelle proposition d'acquisition à hauteur de 140 000€. La Maire-adjointe précise que le porteur de projet se chargera de l'achat du fonds de commerce. La propriétaire n'a pas encore donné sa réponse.

Guillaume Denis, excusé en début de réunion prend part aux débats.

Vente de la maison issue du leg Bréjasson

Le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de mettre en vente la maison issue du leg Bréjasson. D'autres propositions d'achat ont été faites depuis le dernier conseil municipal. Le Maire présente l'ensemble des offres allant de 40 000€ à 78 000€.

Le conseil municipal vote à 19 voix pour l'offre de Monsieur COLLEDEBOEUF d'un montant de 78 000€. (Nadia Caillaud, vice-présidente de l'association Marpen Insertion et Formation, qui a fait une offre, ne prend pas part au vote).

Vente de la maison « Pourrut »

Le Maire rappelle l'acquisition par la commune historique de Villejésus, dans le cadre d'une vente aux enchères, du bien « Pourrut » situé impasse du Balet à Villejésus. Sous le précédent mandat, le bien avait été mis en vente aux enchères sur la plateforme « AGORASTORE ». M. Condoumy et Mme Berger avaient enchéri et le conseil municipal avait délibéré pour accepter leur offre. Depuis, le couple contacté régulièrement par le Notaire et la collectivité ne répond pas aux appels. Le Maire propose d'entamer une procédure de rupture abusive de pourpaler et de faute avec préjudice en raison du retard que cela entraîne sur la vente et du manque à gagner.

Le Maire propose au Conseil Municipal de remettre le bien en vente au prix de 15 000€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la remise en vente du bien au prix de 15 000€.

Vente de la maison « Hury »

Le Maire rappelle la procédure de péril et la procédure de bien vacant et sans maître arrivée à terme pour le bien « Hury » situé rue du Milieu à Villejésus. Un devis pour la démolition a été effectué, pour un coût de 12 000€ TTC.

Le Maire propose de mettre en vente ce bien pour 5 000€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en vente de ce bien au prix de 5 000€.

Proposition de recrutement – Volontariat territorial en administration

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de l'Agenda rural, le Gouvernement lance un dispositif porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) à destination des territoires ruraux : le volontaire territorial en administration (VTA). Il vise à renforcer l'ingénierie dans les territoires ruraux (principalement les EPCI ou les communes), et sur le même modèle que le volontariat territorial en entreprise (VTE), permet à de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau Bac+2 minimum, d'effectuer une mission au service du développement des territoires ruraux. Le contrat du VTA prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de mission, de 12 à 18 mois pour remplir une mission qui doit porter sur un apport en ingénierie, comme le soutien au déploiement du programme « Petites villes de demain » et l'appui des équipes et des élus dans le montage de projets, etc.

L'État accompagnera le recrutement d'un VTA par le versement d'une aide forfaitaire de 15 000 euros, quelle que soit la durée de la mission, qui doit être entre 12 et 18 mois. Une première période de recrutement de 200 VTA à l'échelle nationale a débuté et s'étend jusqu'au 15 juillet 2021. Il est proposé au Conseil municipal de faire acte de candidature pour le recrutement d'un VTA, pour l'appui au chef de projet petites villes de demain et en appui au responsable de l'Espace France service. Le recrutement ne se fera que si l'aide est accordée.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 du code de l'environnement, celui-ci peut sur le territoire de la commune, proposer au Conseil départemental l'inscription de chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Cette loi dispose notamment que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution.

De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal, qui doit avoir proposé au Conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

L'inscription des chemins au PDIPR permet de créer des sentiers de randonnées. Un sentier est existant à Villejésus et un sentier doit être créé à Aigre.

Des plaquettes seront créées par la communauté de communes pour les valoriser. Ils figureront également sur l'application Loopi (offerte par Charentes tourisme).

Le Conseil municipal doit approuver l'inscription des chemins au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Proposition de prestations par l'Office de tourisme – Guide conférencier

L'office du tourisme propose de recruter un guide (juillet et août) et de le mettre à disposition de la commune pour effectuer des visites cet été sur l'ensemble du territoire, et notamment des visites guidées d'Aigre et Villejésus pour les individuels. Il est possible de faire un parcours, de visiter un lieu ou de faire les deux. Les réservations se feraient auprès de l'Office de tourisme mais les personnes régleraient directement leur visite auprès du guide qui reversera l'ensemble des sommes perçues à la mairie. Le Maire propose que le prix du parcours soit de 2€ par personne. L'Office du tourisme ne prendrait aucune commission.

Le coût horaire brut salarial est de 15€. L'Office de tourisme refacturerait à la mairie le coût du salarié au prorata des heures qu'il aura réalisées sans autres frais (l'office de tourisme prendra en charge les frais kilométriques).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et propose que les visites aient lieu le jeudi après-midi.

Achat de la parcelle 411 A 387 (Chemin de randonnée)

Le Maire fait part au Conseil municipal des échanges avec la SAFER relatifs à la vente de la parcelle 411 A 387, située sur un itinéraire de randonnée qu'il n'est pas possible de valoriser actuellement en raison du passage sur des parcelles privées (dont la 411 A 387, située à côté du moulin de l'Ouche).

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité d'acheter cette parcelle qui est mise en vente par la SAFER à 150€. Il s'agirait d'un acte administratif qui n'aurait pas besoin de passer devant un notaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle 411 A 387.

Achat de la parcelle AH 977 (Attenante à la maison de santé)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté l'acheteur de la maison de Madame Rault située rue des Orgougnés, ainsi que du terrain jouxtant la Maison de santé et permettant de la relier à la rue des Orgougnés (superficie de la parcelle AH 977 : 624m²). Le Maire précise que cette bande de terrain serait une opportunité pour la commune d'Aigre dans le cadre d'une future extension de la maison de santé, et pour créer un cheminement piéton vers cet équipement public. Monsieur Tardy serait vendeur au prix de 12€ le m².

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle 005 AH 977.

Achat des tableaux de Marc Mouclier à la communauté de communes Cœur de Charente

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancienne communauté de communes du Pays d'Aigre avait acheté, en 1997, des tableaux de Marc Mouclier, ainsi qu'une œuvre peinte sur une porte de Désiré Fortoul pour 5 000€ environ. Le Maire rappelle que Marc Mouclier est un artiste local, né à en 1866 à Aigre, où son père était à la fois maire et notaire. Il a demeuré de nombreuses années sur notre commune, notamment au Chalet de Frontbrun à Villejésus, symbolisant le lien entre nos deux communes historiques.

Depuis plusieurs années, ces tableaux ne font l'objet d'aucune valorisation particulière et que la communauté de communes est vendeuse des tableaux. Le Maire rappelle également que l'école élémentaire porte son nom afin de lui rendre hommage.

Le Maire propose d'acheter ces œuvres et de les installer à l'école élémentaire ou dans le cadre d'un espace consacré aux expositions au sein de l'ancienne quincaillerie Dard.

Le conseil municipal accepte de faire une offre d'un montant de 1 000€ pour l'achat de ces œuvres. (1 voix contre)

Calitom – Information sur la redevance spéciale

La redevance spéciale des ordures ménagères pour les collectivités est en place depuis 2008 mais n'est pas appliquée aux communes. La facturation aux communes sera mise en place progressivement : année blanche pour 2021, 1/3 du montant de la facture sera appelé en 2022, les 2/3 en 2023 et la totalité en 2024. La facture fictive s'élève à la somme de 12 719.20 €.

Le Maire-Adjoint, Christophe Tiphonnet a amorcé une réflexion avec CALITOM pour réorganiser le ramassage des ordures ménagères des bâtiments publics communaux, afin de diminuer la redevance annuelle, les économies envisagées dans les différents bâtiments communaux pourraient faire diminuer ce montant de 60%.

Vente du bâtiment de l'ancien service technique d'Aigre

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de l'ancien atelier communal situé rue du pont boursier, la parcelle a une superficie totale de 1008 m². Le local de

180m² a été entièrement vidé et n'a plus de vocation suite au regroupement des deux 2 ateliers municipaux vers l'atelier de Villejésus. Ce bâtiment est situé, pour partie en zone rouge du Plan local d'urbanisme.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en vente de ce local et de le mettre en vente à 30 000€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre en vente cette parcelle pour un montant de 30 000€.

Pour information : Préparation des travaux d'aménagement des abords de l'église

Une réunion a eu lieu le jeudi 22 avril dernier avec le bureau d'études BETG. Une réunion de calage avec les partenaires aura lieu début juin. La priorité est l'aménagement du nouveau parking, à réaliser avant l'hiver.

Organisation de la journée « Nettoyage de printemps »

Le Maire, en concertation avec les Adjoints, souhaitait proposer de reconduire l'opération « nettoyage de printemps », sur Aigre et Villejésus, en lien avec la commune de Tusson.

Après interrogation des services de la Préfecture et en raison de la crise sanitaire, il est à ce jour interdit d'organiser toute manifestation de plus de six personnes sur la voie publique. Le Maire informe qu'en fonction du calendrier de déconfinement le nettoyage de printemps pourra se faire plus tard.

Pour information : Point sur la reprise et les mesures COVID

La Maire-adjointe, Sylvie Bris donne connaissance du nouveau protocole mis en place dans les écoles. Le protocole reste le même sauf si un cas de covid est détecté. Les groupes sont maintenus.

La Maire-adjointe informe que plusieurs élèves ont été convoqués à la mairie en raison de leur comportement à la cantine où il y a beaucoup d'incivilités.

Le Maire rappelle que les inscriptions en maternelle sont en cours.

Vote des subventions

La somme de 35 000€ a été inscrite au budget 2021 à l'article 6574 – subventions.

A la suite de la réunion de la commission « Animation du territoire » et de la commission « Solidarités », différents niveaux de subvention ont été proposés en fonction de différents critères (nombre d'adhérents, âge des adhérents ; niveau de compétition, personnes à rémunérer etc...).

Le Maire propose de voter la répartition des subventions.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la répartition des subventions pour l'année 2021. (Les membres des associations concernées n'ont pas pris part au vote pour les associations dont ils font partie).

Convention avec l'association « L'Assise »

Le Maire rappelle que le club Marpen, dans la cadre des chantiers de jeunes, avait pour habitude tous les étés d'occuper des locaux et terrains appartenant à la commune historique de Villejésus.

Après rencontre avec la nouvelle association « L'Assise », le Maire propose d'établir une convention pour déterminer les liens entre l'association et la municipalité. Le Maire informe que l'association avait plusieurs lieux de stockage dans des bâtiments de la mairie de Villejésus et propose la mise à disposition d'un nouveau local pour les remplacer. Pour cette année, ils occuperont le terrain derrière la maison Valtaud et utiliseront les douches et sanitaires du terrain multisport. Le Maire informe qu'avec le projet de lotissement derrière la maison Valtaud, un droit de passage devrait être accordé pour relier la rue Haute au futur lotissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et autorise le Maire à signer la convention avec l'association l'assise.

Été actif 2021 à Aigre – Centre socio-culturel du pays Manslois

Dans le cadre du dispositif été actif, les activités proposées sur la commune d'Aigre seraient les suivantes :

- Le vendredi 16 juillet de 10h30 à 11h30 : babycirque au Parc des charmilles ;
- Le mercredi 21 juillet de 18h à 20h : ludothèque grand jeux en bois à l'aire de jeux de Villejésus devant l'église ;
- Le lundi 26 juillet de 14h30 à 16h : tir à l'arc au parc des charmilles.

En cas de pluie, ces activités pourraient se dérouler dans les salles des fêtes.

Une permanence « été actif » aura lieu le jeudi de 10h à 12h dans le local de l'ancien office de tourisme, du 8 juillet au 12 août.

Avancement du projet de logement d'urgence

Présentation du projet de création de terrains familiaux à Bois Billon

La Maire-Adjointe étant excusée, ces points sont reportés au prochain conseil.

Le Maire informe que l'arrêté du 8 janvier 2019 portant périmètre d'insalubrité au bois de la sablière a été abrogé.

Information sur les entretiens annuels d'évaluation

Le Maire, l'Adjoint en charge du Cadre de vie, l'Adjointe en charge des Affaires scolaires et des Ressources humaines, et la Secrétaire générale ont procédé aux entretiens professionnels annuels du personnel communal. Les entretiens étaient précédés d'une réunion de service : service administratif, service technique, service scolaire et entretien des locaux communaux.

Les agents sont satisfaits de la nouvelle organisation des services.

Organisation des bureaux de vote – Elections Régionales et Départementales

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochain. Le Maire présente les textes relatifs à l'organisation de ces scrutins. La date limite des inscriptions pour ce scrutin est le 14 mai. La réunion de la commission de contrôle se tiendra le 29 mai 2021.

L'Etat fournira des masques et des visières.

Deux élections se tiendront le même jour, le Maire propose de tenir deux bureaux de votes dans la même salle (un pour les départementales, un pour les régionales) pour chaque commune déléguée, soit deux bureaux à Aigre (salle des fêtes) et deux bureaux à Villejésus (salle des fêtes).

Avancement du projet photovoltaïque au Bois de la Sablière

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de parc photovoltaïque au sol porté par la Société Oxynergie au Bois de la Sablière. Il présente l'avancement du projet.

Les études environnementales sont terminées, il y a des espèces protégées donc la société doit déposer un dossier. Le calendrier prévisionnel prévoit une fin en 2024. Le Maire précise qu'il faudra prévoir le nettoyage par l'entreprise du terrain, qui a été chiffré entre 900 000 et 1 200 000€. Pour l'instant l'accès y est interdit car des trous sont encore présents.

Information sur la renégociation du contrat téléphonie

Les contrats de téléphonie et d'internet représentent une charge mensuelle pour la municipalité de l'ordre de 600€ par mois. Le Maire-Adjoint en charge des finances présente le résultat de la consultation lancée pour renégocier ces contrats, avec des économies de l'ordre de 50%. La société ATS propose 116€ pour la commune historique d'Aigre et 89€ pour Villejésus, il faudra prévoir en complément 756€ de matériel. Il s'agit d'une économie de l'ordre de 5 000€ par an.

Nomination d'un référent Ambrosie

Le Maire informe que la lutte contre l'ambrosie, priorité du plan régional santé environnement, a été rendue obligatoire par arrêté préfectoral en Charente depuis mai 2016. Ces arrêtés fixent l'obligation de prévenir la pousse de l'ambrosie et de la détruire dans tous les milieux publics et/ou

privés. Le Maire, en vertu de l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est responsable de l'application de cet arrêté. Un référent communal ou intercommunal ambrosien peut être désigné par délibération du Conseil Municipal. Ce référent aidera à repérer la présence de ces espèces, Participer à leur surveillance, Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération, Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le Maire propose de nommer Damien Trillaud en titulaire et Tanguy Gaillard en suppléant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Numérotation de la voirie à « Fontbrun »

A la suite d'un échange avec le propriétaire des bâtiments concernés et du Service des Impôts, il est nécessaire de redéfinir la numérotation des habitations à Fontbrun.

Le Maire propose d'ajouter le numéro 2 bis entre les habitations portant les numéros 2 et 4.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Question diverses

- Réception des propositions de zonage pour le PLUI : La cartographie sera étudiée en commission attractivité.
- Le Maire informe que la convention « Petites villes de demain » a été signée. Le recrutement du chef de projet pour la communauté de communes est prévu.
- Le Maire informe du maintien des centres de vaccination alors que l'Etat préférerait des « regroupements ». Il a plaidé pour le maintien du centre d'Aigre lors d'une réunion à la préfecture. Dominique Gautier assure 12h de secrétariat par semaine au centre de santé, la commune lui rémunère des heures complémentaires qui seront remboursées par Charente santé.
- Le Maire rappelle l'article paru dans la Charente libre concernant le pharmacien d'Aigre qui pourrait être condamné pour avoir vendu du gel hydroalcoolique dont la composition n'était pas encore autorisée au début de l'épidémie de covid-19. L'affaire est toujours en jugement donc il ne serait pas judicieux de faire de manifestation ou une pétition. Un courrier de soutien lui sera adressé au nom de la commune.
- Le Maire rappelle l'état du poteau téléphonique situé sur Aigre au Moulin de Gouge qui était tombé et ne fonctionnait plus depuis plusieurs mois malgré les demandes d'intervention auprès d'orange. Orange est intervenu et internet fonctionne à nouveau pour les habitants du secteur qui sont situés sur Saint-Fraigne.
- Le robot de tonte a été livré et est fonctionnel.
- Parc des Charmilles : Il reste des finitions à faire et des travaux en régie sont prévus. La borne camping-car est en marche. Des tables de pique-nique seront peut-être achetées, une décision modificative sera à prévoir.
- La réception des travaux de la bibliothèque intercommunale a eu lieu le 7 mai 2021.
- Le Maire informe le conseil de l'installation d'une nouvelle fleuriste dans les mêmes locaux que l'ancienne dans la grande rue.
- Plusieurs propriétaires ont signalé un problème de passage à Saint-Mexant car le seul accès possible à l'heure actuelle n'est pas praticable par les engins agricoles. Le Maire propose d'acheter un garage afin de le démolir pour élargir la rue, il faudra également prévoir une modification des câbles électriques car un poteau est également gênant. Accord du conseil.
- 7 réponses ont été reçues pour postuler à un emploi jeune cet été dont 1 jeune qui n'habite pas sur la commune mais est le fils d'un agent communal. Le conseil municipal accepte d'employer ce jeune.
- Cédric Varlet (service technique) est en arrêt maladie pendant plusieurs mois, il doit se faire opérer, il faut donc trouver quelqu'un pour le remplacer.

- FDAC 2021. Une modification est apportée, le devis est de 38 000€, pour rappel 40 000€ étaient inscrits au budget. Ajout de deux chemins par rapport à ce qui était prévu initialement.
- Le Maire informe que l'aménagement extérieur des jardins d'Iroise se fera en lien avec le département. Il sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Un bâtiment situé dans la rue Basse à Villejésus appartenant à un propriétaire, décédé depuis 10 ans, fait l'objet d'un péril ordinaire. Le courrier de notification du péril a été envoyé aux héritiers.
- Les travaux sur le bâtiment situé 9 rue des Ponts ont été faits par l'entreprise ROBIN, la couverture a été refaite. Le bâtiment est désormais sécurisé. La commune va demander le remboursement des travaux à son propriétaire et nous bénéficions en plus de 613€ de la part de l'Agence nationale de l'habitat.
- La procédure pour la décharge située sur le terrain de Monsieur AUDONNET (bois de Bordeaux) est toujours en cours. Il passe au tribunal pour des faits identiques. Le Maire a lancé la procédure conformément à ses pouvoirs de police.
- Le Maire informe de l'arrêté pris contre un administré pour cesser la divagation de son chien. Il pourra être mis en fourrière la prochaine fois.
- France bleu propose de venir sur le marché afin de faire des interviews et des démonstrations culinaires. Le conseil municipal donne son accord.
- Le Maire informe que la société Abowind a notifié par écrit l'abandon de son projet photovoltaïque au Renclos.
- Pour la cérémonie du 8 mai, le public n'est pas autorisé, il y aura 2 porte-drapeaux.
- Les affiches de la série situées dans la grande rue ont été retirées car le bâtiment est en cours de vente.

Fin de la séance 22h30.